

LEGENDE

Zones de danger du fait de la présence d'une canalisation de transport de gaz naturel desservant la partie sud de la commune.

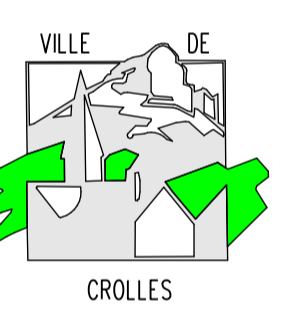
- (distance applicable de part et d'autre de l'axe de la canalisation)
- 5m pour la zone de danger en cas de mise en place d'une barrière physique de nature à s'opposer à une agression extérieure
 - 20m pour la zone correspondant aux effets létaux significatifs
 - 30m pour la zone correspondant aux premiers effets létaux
 - 45m pour la zone correspondant aux effets irréversibles

Zones de danger du fait de la présence d'une canalisation de transport d'hydrocarbure liquides entre la Méditerranée et la région Rhône-Alpes (SPMR) située sur la commune de Villard-Bonnot.

- (distance applicable de part et d'autre de l'axe de la canalisation)
- 165m pour la zone correspondant aux effets létaux significatifs
 - 200m pour la zone correspondant aux premiers effets létaux
 - 250m pour la zone correspondant aux effets irréversibles

Zones de danger du fait de la présence de l'installation classée STMicroelectronics.

- zone Z1
- zone Z2



COMMUNE DE CROLLES

PLAN LOCAL D'URBANISME Plan complémentaire au document graphique

Zones de danger liées à la présence de risques technologiques

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2010 approuvant le Plan Local d'Urbanisme

Echelle 1/5000

Désignation	Date	Visa Concepteur	Visa Responsable
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
Dernière mise à jour du cadastre	05/08/2009	-	-

